



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/47/13
5 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 106 et 107 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale avait été saisie d'un rapport, avec trois additifs, sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Dans le document A/46/600 du 24 octobre 1991, où il décrivait la situation financière au 30 septembre 1991, le Secrétaire général notait que les arriérés persistants dans le versement des contributions mises en recouvrement, tant au titre du budget ordinaire que des opérations de maintien de la paix, l'avaient forcé de procéder à des emprunts internes, et il était arrivé à la conclusion qu'il ne pourrait plus recourir à ce palliatif lorsque les dépenses courantes dépasseraient les fonds disponibles au budget ordinaire et dans tous les comptes des opérations de maintien de la paix. Des contributions substantielles au budget ordinaire ont toutefois été reçues durant le dernier trimestre de 1991, et les ressources du Fonds général ont atteint au 31 décembre 1991 70 millions de dollars, dont les deux tiers - soit environ 46 millions de dollars - représentaient des versements anticipés effectués par quatre pays au titre de leur contribution prévue pour 1992.

2. Le document A/46/600/Add.1, daté du 19 novembre 1991 et sous-titré "Propositions en vue de résoudre les problèmes présents et futurs", présentait plusieurs propositions, regroupées sous trois rubriques : mesures pour faire face à la situation existante, création d'un fonds autorenouvelable pour l'aide humanitaire et création d'un fonds de dotation des Nations Unies pour la paix. Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait paru sous la cote A/46/765. L'Assemblée générale avait délibéré sur cette question tant en plénière qu'à la Cinquième Commission. Par la suite, dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111), le Secrétaire général a proposé d'autres mesures de nature à redresser la situation financière de l'Organisation. Il en fait également l'exposé dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/47/1) 1/.

3. Le Secrétariat a établi ensuite deux additifs au rapport sur la situation financière de l'Organisation, publiés sous les cotes A/46/600/Add.2 et 3 et datés respectivement du 15 mai et du 23 juillet 1992. Ces deux documents contiennent des renseignements sur la situation financière existante de l'Organisation et sur les prévisions de recettes et de dépenses au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix. En juillet, on estimait que le déficit global atteindrait environ 55 millions de dollars en novembre et qu'en l'absence de rentrées immédiates de fonds, l'Organisation se verrait contrainte de cesser ses opérations.

4. Le présent rapport, destiné à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, donne un état récapitulatif de la situation financière actuelle de l'Organisation et indique les moyens auxquels on pourrait recourir pour financer les activités de l'Organisation jusqu'à la fin de 1992. Il présente également à l'annexe I les diverses propositions faites par le Secrétaire général pour s'attaquer aux problèmes financiers de l'Organisation. Ces propositions, contenues dans le document A/46/600/Add.1 et dans le rapport intitulé "Agenda pour la paix", sont soumises à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine à sa quarante-septième session.

II. FINANCEMENT DU BUDGET ORDINAIRE

5. Après des décennies de désaccord sur le budget de l'Organisation, de votes négatifs ou d'abstentions de la part de plusieurs des principaux pays contributeurs, l'Assemblée générale a adopté par consensus le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 2/. Il en est allé de même pour toutes les décisions budgétaires depuis l'introduction du nouveau processus budgétaire institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986. D'autre part, l'article 5.4 des règles de gestion financière, également adopté par l'Assemblée générale, stipule que "les contributions [au budget-programme] et avances [au Fonds de roulement] sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général [faisant connaître aux Etats Membres le montant des sommes dont ils sont redevables et les invitant à acquitter le montant de leurs contributions et de leurs avances]". C'est ainsi que les Etats Membres ont été avisés au début de janvier 1992 qu'ils auraient à acquitter leurs contributions, soit 1 037,4 millions de dollars au total, dans le délai d'un mois .

6. Il n'en reste pas moins qu'à fin janvier, 15 Etats Membres seulement avaient payé en temps voulu et intégralement leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation. Trois mois plus tard, donc à fin avril, 24 autres Etats Membres l'avaient fait; à fin septembre, 66 Etats Membres, soit un peu plus du tiers de la totalité des Membres, avaient payé intégralement leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation.

7. Ce respect limité de l'article 5.4 crée des difficultés supplémentaires en l'absence de réserves. Egalement cette année, ni le principal pays contribuant ni l'Etat Membre venant au troisième rang par ordre d'importance de sa contribution n'avaient encore acquitté leurs contributions à fin

/...

septembre. Il en est résulté qu'avec une moyenne mensuelle de décaissements de l'ordre de 93 millions de dollars, les ressources dont disposait le Secrétaire général pour remplir ses obligations au titre du budget ordinaire n'étaient que de 71 millions de dollars à fin avril et 5 millions de dollars à fin mai. Après un répit en juin/juillet résultant de paiements effectués par deux importants pays contributeurs, le Fonds général de l'Organisation s'est trouvé totalement démuné en août. A la fin de ce mois, et à nouveau en septembre, il a fallu financer le fonctionnement quotidien de l'Organisation en empruntant des fonds destinés aux opérations de maintien de la paix.

8. Les paiements anticipés en octobre (250 millions de dollars au total) et provenant essentiellement du pays contributeur le plus important devraient donc permettre à l'Organisation de faire face à ses dépenses mensuelles jusqu'à fin novembre. D'après l'estimation actuelle des contributions attendues en novembre et décembre, soit 58 millions de dollars - à part d'éventuels versements anticipés à valoir sur les contributions pour 1993 -, l'Organisation clôturerait son budget ordinaire en 1992 avec un déficit de 12 millions de dollars.

9. On trouvera ci-dessous un état des soldes disponibles au Fonds général à la fin de chaque trimestre des trois dernières années, ainsi qu'une projection au 31 décembre 1992. Il convient de noter que l'Organisation a rarement eu assez de fonds pour faire face à ses engagements du mois suivant au titre du budget ordinaire.

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies

Soldes utilisables, 1990-1992

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>
Au 31 mars	192	70	101
Au 30 juin	66	-4	106
Au 30 septembre	63	16	-68
Au 31 décembre	48	70	-12 <u>a/</u>

a/ Projection.

/...

10. C'est avec ce financement insuffisant et précaire de son budget ordinaire que l'Organisation a dû s'habituer à fonctionner durant ces dernières années. On trouvera ci-après les versements effectués depuis 1985 au 30 juin, au 30 septembre et au 31 décembre et exprimés en pourcentage du total des contributions annuelles au budget ordinaire. L'amélioration enregistrée pendant le premier semestre de 1992 est plus que contrebalancée par la médiocrité des résultats durant le troisième trimestre, qui se sont traduits au 30 septembre par des rentrées de fonds bien inférieures à la moyenne. On notera aussi que jamais le pourcentage des contributions acquitté au 31 décembre pour l'année en cours n'a été aussi bas qu'en 1991.

Versements effectués depuis 1985, en pourcentage des
contributions annuelles au budget ordinaire

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Au 30 juin	35,5	49,6	52,0	56,5	48,0	47,9	39,7	50,9
Au 30 septembre	53,6	57,8	56,1	63,3	64,6	64,3	59,5	54,8
Au 31 décembre	72,1	70,3	63,8	66,0	66,4	65,3	61,0	-

11. Avec trois mois à courir en 1992, les contributions non réglées au budget ordinaire s'élèvent à 826,3 millions de dollars, dont 357,5 millions restent à payer pour 1991 et des années antérieures et 468,8 millions concernent 1992. Le montant total dont les pays sont redevables constitue l'équivalent de 80 % des contributions mises en recouvrement pour 1992 au titre du budget ordinaire. Il y a un an à pareille époque, la somme des montants non acquittés représentait 75 % du budget de 1991. On trouvera à l'annexe II du présent rapport l'état au 30 septembre 1992 des contributions au budget ordinaire.

12. Un plus grand nombre d'Etats Membres ont toutefois acquitté à ce jour leurs contributions au budget ordinaire en 1992 qu'à pareille époque en 1991 ou 1990. Cette contradiction apparente entre ce progrès et la détérioration de la situation en dollars tient au fait que le troisième pays contribuant le plus important n'a pas effectué de versement en 1992. Ainsi, s'il est vrai qu'un nombre accru d'Etats Membres ont intégralement acquitté leurs contributions en 1992, le montant total versé au 30 septembre pour les contributions portant sur l'année en cours est inférieur à celui de 1991. Un état récapitulatif des versements effectués par les Etats Membres est donné ci-après :

Ayant entièrement acquitté leur contribution :	66 Etats au 30 septembre 1992 57 Etats au 30 septembre 1991 60 Etats au 30 septembre 1990
Restant redevables :	93 Etats au 30 septembre 1992 102 Etats au 30 septembre 1991 99 Etats au 30 septembre 1990

/...

Redevables d'un montant supérieur à la contribution pour l'année en cours :	60 Etats au 30 septembre 1992
	61 Etats au 30 septembre 1991
	56 Etats au 30 septembre 1990
N'ayant rien payé :	24 Etats au 30 septembre 1992
	37 Etats au 30 septembre 1991
	32 Etats au 30 septembre 1990

L'annexe III du présent rapport donne la liste au 30 septembre 1992 des Etats Membres rentrant dans chacune de ces catégories.

III. FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

13. Les opérations de maintien de la paix exécutées par les Nations Unies ont pris ces dernières années une extension spectaculaire; en 1992, l'Organisation a même entrepris simultanément deux nouvelles opérations de grande ampleur. Si le versement tardif des contributions aux opérations de maintien de la paix a rendu plus critique encore la situation financière de l'Organisation, les exigences d'un financement adéquat, et assuré au moment voulu, sont particulièrement impérieuses durant la phase capitale de la mise en train. L'une des mesures proposées par le Secrétaire général porte sur ce problème.

14. On compte actuellement huit opérations de maintien de la paix qui sont financées par des contributions mises en recouvrement : la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUO), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission de médiation des Nations Unies en Angola (UNAVEM I et II), la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUK), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). En outre, les comptes restent ouverts (et l'on attend encore le versement de certaines contributions) pour trois opérations de maintien de la paix récemment terminées, à savoir le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII), le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Enfin, une nouvelle opération de maintien de la paix, pour laquelle on n'a pas encore procédé à la mise en recouvrement des contributions, est actuellement en cours : l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Il n'est pas tenu compte dans cette analyse de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), parce qu'elle est financée à l'aide de contributions volontaires.

15. Au 30 septembre 1992, les montants restant dus sur des contributions mises en recouvrement pour les opérations actuelles de maintien de la paix s'élevaient au total à 644 millions de dollars. On donne ci-après un état de la situation, à ce jour, pour chaque opération en 1992 :

/...

	<u>Solde dû au</u> <u>1er janv. 1992</u>	<u>Contributions</u> <u>pour 1992</u>	<u>Sommes</u> <u>versées</u> <u>en 1992</u>	<u>Solde dû au</u> <u>30 sept. 1992</u>
		<u>Période</u>	<u>Montant</u>	
(En millions de dollars des Etats-Unis)				
FNUOD	16,0	12/91-11/92	35,2	30,9
FINUL	264,1	2/92-7/92	75,8	112,5
UNAVEM I et II	14,0	1/92-10/92	56,6	47,9
MONUIK	9,1	10/91-10/92	60,9	38,0
MINURSO	55,3	-	-	34,2
ONUSAL	6,2	1/92-10/92	36,3	29,3
APRONUC (y compris MIPRENUC)	-	11/91-10/92	835,1	609,0
FORPRONU	-	1/92-10/92	250,5	186,3
GOMNUII	1,2	-	-	0,1
GANUPT	3,4	-	-	1,1
ONUCA	6,7	11/91-4/92	12,1	6,1
Total	<u>376,9</u>		<u>1 362,5</u>	<u>1 095,4</u>

16. Le tableau ci-dessus indique que le montant des contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix en 1992 dépasse celui des contributions au budget ordinaire. Les sommes versées à ce jour en 1992 indiquent un ratio global légèrement supérieur encaissements/contributions mises en recouvrement que dans le cas du budget ordinaire. En revanche, les rentrées de fonds n'ont pas été régulières, si bien qu'il n'a été possible de poursuivre certaines opérations que par prélèvement sur des fonds destinés à d'autres. Il convient de noter que les crédits nécessaires et leur mise en recouvrement ne vont pas au-delà d'octobre 1992 pour un certain nombre d'opérations actuelles de maintien de la paix, dont l'APRONUC et la FORPRONU.

/...

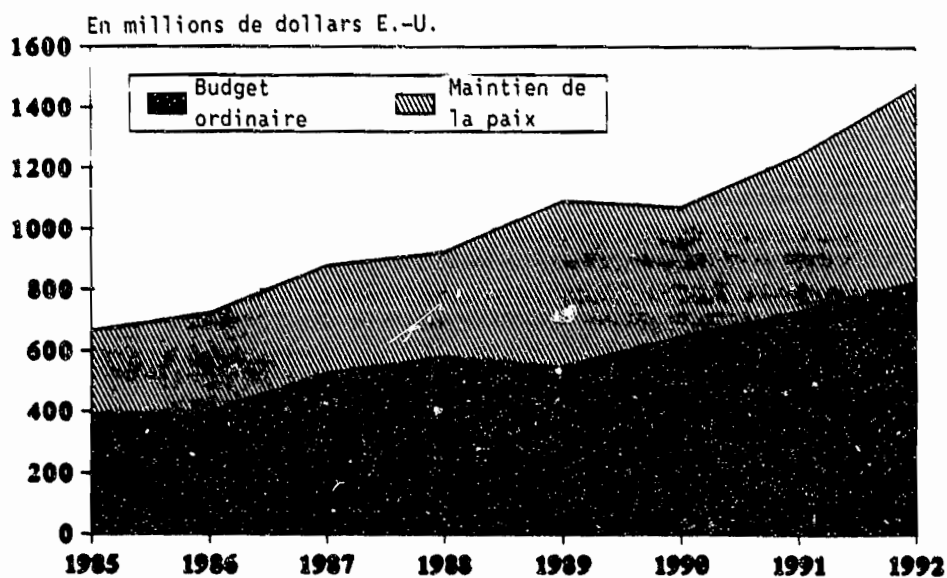
17. Pour certaines opérations de maintien de la paix financées par des contributions mises en recouvrement, on estime que l'Organisation sera redevable au 31 décembre 1992 d'environ 200 millions de dollars à des Etats Membres dont la participation à ces opérations fait l'objet d'accords stipulant qu'ils seront remboursés des services rendus, c'est-à-dire essentiellement de la fourniture de contingents. On voit donc que ce sont ces pays qui continuent de subir les conséquences des délais de versement des contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix.

VI. TABLEAU D'ENSEMBLE DE LA SITUATION FINANCIERE

18. Le graphique ci-dessous indique une augmentation continue des arriérés de contributions au budget ordinaire ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix.

/...

**MONTANT IMPAYÉ DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT
au titre du budget ordinaire et des
activités de maintien de la paix**



Les montants représentent les soldes restant dus au 30 septembre.

19. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport une liste des Etats Membres indiquant le montant non acquitté de leurs contributions (soit au total 1 470,4 millions de dollars au 30 septembre 1992) au budget ordinaire ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix financées par des contributions mises en recouvrement. Si l'on y inclut la Suède et la Norvège, qui figurent sur cette liste avec des soldes de moins de 100 dollars à percevoir sur leurs contributions aux opérations de maintien de la paix, 18 Etats Membres avaient intégralement acquitté au 30 septembre 1992 leurs obligations financières envers l'Organisation.

20. Dans la limite des mandats actuels, les montants nécessaires à la poursuite des opérations de maintien de la paix durant les trois derniers mois de l'année s'élèveront à environ 575 millions de dollars et la somme requise pour l'exécution du budget ordinaire sera d'environ 325 millions de dollars, soit au total 900 millions de dollars. A fin septembre 1992, le montant global des liquidités disponibles - en fait, elles ne le sont que pour les activités de maintien de la paix, puisqu'on manque de fonds pour le budget ordinaire - est d'environ 500 millions de dollars. D'ici à la fin de l'année, il faut percevoir au moins 400 millions de dollars, faute de quoi budget ordinaire et opérations de maintien de la paix se trouveront simultanément à sec.

21. S'il est clair que l'Organisation ne peut survivre sans apports financiers immédiats et continus, on se représente moins bien comment elle a pu fonctionner si longtemps avec des arriérés à ce point considérables et quelles seraient les conséquences d'un règlement intégral des impayés. Réduite à sa plus simple expression, la situation est la suivante : une organisation incapable de recouvrer ses créances est incapable de payer ses dettes. Aux termes de son règlement financier, l'Organisation est tenue, vis-à-vis de ses Etats Membres, de rembourser le solde des crédits ouverts et des recettes accessoires qui demeure inutilisé en fin d'exercice. Par décision de l'Assemblée générale, cette disposition a été suspendue à plusieurs reprises en ce qui concerne le budget ordinaire, la FINUL et la FNUOD, permettant à l'Organisation de conserver environ 350 millions de dollars. Peut-être disposera-t-elle en outre de 75 millions de dollars, solde résiduel global du GANUPT et du GOMNUII (encore qu'on ait proposé d'en virer une partie à un fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix). D'autre part, le montant des sommes à payer à des pays qui fournissent des contingents est d'environ 200 millions de dollars, auxquels il faut ajouter d'autres soldes dus à divers créanciers au titre de tous les fonds, soit 150 à 200 millions de dollars à la fin de l'année. Si l'arriéré des contributions mises en recouvrement était intégralement payé, l'Organisation serait en mesure d'acquitter toutes ces dettes et d'avoir ensuite assez de ressources pour reconstituer son Fonds de roulement (actuellement 100 millions de dollars) et son Compte spécial (actuellement 140 millions de dollars).

22. Toutefois, en l'absence de ces versements, les perspectives immédiates demeurent sombres. Comme on l'a noté plus haut, la situation de trésorerie du Fonds général (budget ordinaire) est particulièrement critique. Les réserves disponibles sont de nouveau épuisées, et le Secrétaire général a dû une fois

/...

encore faire des emprunts par prélèvement sur des fonds de maintien de la paix, notamment le GANUPT. En 1991, il avait fallu procéder à des emprunts à court terme pour un total de 67 jours durant les mois de juillet, août, septembre, octobre et décembre; à un moment donné, ces emprunts avaient atteint 61 millions de dollars. En 1992, les emprunts ont commencé en août; au 2 octobre, ils se montaient au total à 79 millions de dollars. Le GANUPT a consenti une avance au Fonds général par prélèvement sur des sommes économisées et sur des fonds destinés à rembourser le matériel et l'équipement des contingents fournis par des pays à cette mission. Cette solution, qui laisse manifestement à désirer, a été rendue nécessaire par les délais intervenus dans le recouvrement des contributions au budget ordinaire.

23. Foncièrement inacceptables, vu qu'elles résultent du manquement d'un certain nombre d'Etats Membres à s'acquitter de leurs obligations envers l'Organisation, les difficultés financières persistantes où celle-ci se trouve deviennent politiquement absurdes et font de plus en plus obstacle à l'exécution des programmes prévus. Elles sont politiquement absurdes en ce sens que ce sont les Etats Membres qui adoptent, par consensus, et le budget ordinaire et le budget pour les opérations de maintien de la paix, et qu'ils sont plus largement que jamais d'accord sur les principes qui sont à la base de l'Organisation et sur le rôle qu'elle doit jouer en tentant de résoudre des problèmes mondiaux. Elles font aussi de plus en plus obstacle au bon fonctionnement de l'Organisation et à sa capacité de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, en ce sens que des considérations d'ordre financier en sont venues à compter pour une part excessive dans le choix des activités et des priorités, et que les problèmes financiers requièrent un surcroît d'attention et d'énergie qu'il serait préférable de consacrer aux questions intellectuelles et morales dont l'Organisation doit s'occuper. Une base financière solide et prévisible faciliterait grandement la rigueur budgétaire, le contrôle financier et l'utilisation efficace des ressources. Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que la crise financière de l'Organisation ne sera résolue que si tous les Etats Membres acquittent intégralement et en temps voulu les contributions dont ils sont redevables. Dans l'hypothèse où l'Assemblée générale, souveraine en la matière, déciderait de revoir et réviser les principes et règlements fondamentaux dérivés des Articles pertinents de la Charte, le Secrétariat serait prêt à seconder de son mieux les desseins des Etats Membres. Mais tant qu'on ne s'y résoudra pas, il n'y aura d'autre option que d'appliquer strictement les accords existants, qui émanent de résolutions dûment sanctionnées par l'Assemblée générale. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre les mesures proposées par le Secrétaire général pour faire face aux difficultés financières de l'Organisation.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 1 (A/47/1).

2/ Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1), vol. I et II.

/...

Annexe I

PROPOSITIONS FAITES PAR LE SECRETAIRE GENERAL POUR FAIRE
FACE A LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORGANISATION

A. Propositions faites dans le rapport du Secrétaire général sur la
situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/46/600/Add.1)

Proposition No 1

- a) Appliquer un intérêt de retard à toute fraction des contributions qui n'est pas acquittée en temps voulu;
- b) Suspendre l'application des dispositions pertinentes du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à l'Organisation de conserver les excédents budgétaires;
- c) Porter le Fonds de roulement à 250 millions de dollars à compter du 1er janvier 1992 et souscrire au principe selon lequel le Fonds devrait représenter environ 25 % du montant annuel des dépenses réparties entre les Etats Membres au titre du budget ordinaire;
- d) Créer un fonds de réserve temporaire pour les opérations de maintien de la paix d'un montant de 50 millions de dollars, pour financer le démarrage des opérations de maintien de la paix en attendant le versement des quotes-parts;
- e) Autoriser le Secrétaire général à contracter des emprunts auprès d'établissements de crédit lorsqu'il ne peut plus obtenir de liquidités auprès d'autres sources.

Proposition No 2

Créer un fond autorenouvelable pour l'aide humanitaire de l'ordre de 50 millions de dollars, afin de pouvoir fournir des secours humanitaires dans des situations d'urgence. La proposition a été appliquée depuis.

Proposition No 3

Créer un fond de dotation des Nations Unies pour la paix, dont l'objectif serait initialement fixé à 1 milliard de dollars.

B. Autres propositions faites dans le rapport du Secrétaire général sur la
diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la
paix, "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111)

- a) Création immédiate d'un fonds de réserve "autorenouvelable" pour les opérations de maintien de la paix, d'un montant de 50 millions de dollars;
- b) Ouverture par l'Assemblée générale d'un crédit représentant un tiers du coût estimatif de chaque nouvelle opération de maintien de la paix dès que le Conseil de sécurité a décidé de lancer l'opération; cela donnerait au

/...

Secrétaire général l'autorité voulue pour engager des dépenses et garantirait une situation de trésorerie adéquate; le solde des crédits nécessaires serait ouvert après approbation par l'Assemblée générale du budget de l'opération;

c) Reconnaissance par les Etats Membres du fait que, dans des circonstances exceptionnelles, le Secrétaire général peut être obligé, pour des raisons politiques et opérationnelles, d'utiliser son pouvoir de passer des contrats sans procéder à des appels d'offres.

C. Autres idées énoncées ces derniers mois au cours de débats généraux et mentionnées dans le rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix, "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111)

a) Perception d'un droit sur les ventes d'armes, dont l'ONU pourrait peut-être se servir pour tenir un registre des armes;

b) Perception d'un droit sur les voyages aériens internationaux, ceux-ci dépendant du maintien de la paix;

c) Autorisation donnée à l'ONU d'emprunter auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international - la paix et le développement étant interdépendants;

d) Exonération générale d'impôts pour les contributions versées à l'ONU par des fondations, des entreprises et des particuliers;

e) Modification de la formule de calcul du barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix.

ANNEXE II

Etat au 30 septembre 1992 des contributions au budget ordinaire de l'Organisation pour 1992

(En dollars des Etats-Unis)

Etat Membre	Quote-part pour 1992 (en pourcentage)	Contributions exigibles au 1er janvier 1992			Montants recouvrés en 1992	Contributions non acquittées		
		Années précédentes	Année en cours	Total		Années précédentes	Année en cours	Total
Afghanistan	0,01	92 442	98 482	190 924	93 125	0	97 799	97 799
Afrique du Sud	0,41	45 007 168	4 037 736	49 044 904	0	45 007 168	4 037 736	49 044 904
Albanie	0,01	0	98 482	98 482	0	0	98 482	98 482
Algérie	0,16	0	1 575 701	1 575 701	690 000	0	885 701	885 701
Allemagne	8,93	0	87 943 875	87 943 875	87 943 875 a/	0	0	0
Angola	0,01	79 087	98 482	177 569	0	79 087	98 482	177 569
Antigua-et-Barbuda	0,01	171 218	98 482	269 700	70 000	101 218	98 482	199 700
Arabie saoudite	0,96	0	9 454 212	9 454 212	9 454 212 a/	0	0	0
Argentine	0,57	14 019 884	5 613 438	19 633 322	19 633 322 a/	0	0	0
Australie	1,51	0	14 870 688	14 870 688	14 870 688 a/	0	0	0
Autriche	0,75	0	7 386 104	7 386 104	7 386 104	0	0	0
Bahamas	0,02	72 012	196 962	268 974	94 980	0	173 994	173 994
Bahrein	0,03	0	295 443	295 443	295 443	0	0	0
Bangladesh	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Barbade	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Bélarus	0,31	1 520 157	3 052 922	4 573 079	20 000 b/	1 500 157	3 052 922	4 553 079
Belgique	1,06	0	10 439 026	10 439 026	10 439 026 a/	0	0	0
Belize	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Bénin	0,01	245 003	98 482	343 485	222 120	22 883	98 482	121 365
Bhoutan	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Bolivie	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Botswana	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Bresil	1,59	17 823 960	15 658 539	33 482 499	0	17 823 960	15 658 539	33 482 499
Brunéi Darussalam	0,03	0	295 443	295 443	295 443 a/	0	0	0
Bulgarie	0,13	500 000	1 280 257	1 780 257	1 780 257 a/	0	0	0
Burkina Faso	0,01	190 468	98 482	288 950	6 700	183 768	98 482	282 250
Burundi	0,01	118 249	98 482	216 731	99 960	18 289	98 482	116 771
Cambodge	0,01	216 732	98 482	315 214	0	216 732	98 482	315 214
Cameroun	0,01	0	98 482	98 482	0	0	98 482	98 482
Canada	3,11	0	30 662 414	30 662 414	30 662 414	0	0	0
Cap-Vert	0,01	92 131	98 482	190 613	111 233	0	79 380	79 380
Chili	0,08	737 046	787 850	1 524 896	337 046	400 000	787 850	1 187 850
Chine	0,77	0	7 583 066	7 583 066	7 583 066 a/	0	0	0
Cypré	0,02	0	196 962	196 962	196 962	0	0	0
Colombie	0,13	0	1 280 257	1 280 257	1 280 257 a/	0	0	0
Comores	0,01	112 549	98 482	211 031	0	112 549	98 482	211 031
Congo	0,01	130 883	98 482	229 365	100 000	30 883	98 482	129 365
Costa Rica	0,01	147 005	98 482	245 487	10 000 b/	137 005	98 482	235 487
Côte d'Ivoire	0,02	0	196 962	196 962	0	0	196 962	196 962
Cuba	0,09	1 086 212	886 332	1 972 544	893 400	192 812	886 332	1 079 144
Danemark	0,65	0	6 401 290	6 401 290	6 401 290 a/	0	0	0
Djibouti	0,01	116 441	98 482	214 923	50 000	66 441	98 482	164 923
Dominique	0,01	0	98 482	98 482	48 909	0	49 573	49 573
Egypte	0,07	36 686	689 369	726 055	726 055	0	0	0
El Salvador	0,01	206 818	98 482	305 300	169 926	36 892	98 482	135 374
Emirats arabes unis	0,21	0	2 068 108	2 068 108	2 068 108	0	0	0
Equateur	0,03	90 131	295 443	385 574	149 457	0	236 117	236 117
Espagne	1,98	0	19 499 313	19 499 313	19 499 313	0	0	0
Estonie c/	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	25,00	266 407 875	298 619 001	565 026 876	40 608 000	225 799 875	298 619 001	524 418 876
Ethiopie	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Fédération de Russie	9,41	46 019 313	92 670 982	138 690 295	580 000 b/	45 439 313	92 670 982	138 110 295
Fidji	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Finlande	0,57	0	5 613 438	5 613 438	5 613 438	0	0	0
France	6,00	0	59 088 830	59 088 830	59 088 830 a/	0	0	0
Gabon	0,02	0	196 962	196 962	196 962 a/	0	0	0
Gambie	0,01	239 125	98 482	337 607	105 882	133 243	98 482	231 725
Ghana	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Grèce	0,35	0	3 446 848	3 446 848	3 446 848 a/	0	0	0
Grenade	0,01	171 218	98 482	269 700	40 000	131 218	98 482	229 700
Guatemala	0,02	503 964	196 962	700 926	164 400	339 564	196 962	536 526
Guinée	0,01	13 044	98 482	111 526	79 087	0	32 439	32 439
Guinée-Bissau	0,01	171 218	98 482	269 700	0	171 218	98 482	269 700
Guinée équatoriale	0,01	360 891	98 482	459 373	0	360 891	98 482	459 373
Guyana	0,01	222 953	98 482	321 435	272 438	0	48 997	48 997
Haïti	0,01	245 926	98 482	344 408	75 500	170 426	98 482	268 908
Honduras	0,01	167 076	98 482	265 558	167 143	0	98 415	98 415
Hongrie	0,18	1 115 853	1 772 664	2 888 517	1 772 664 a/	0	1 115 853	1 115 853
Iles Marshall	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Iles Salomon	0,01	82 502	98 482	180 984	0	82 502	98 482	180 984
Inde	0,36	28 528	3 545 329	3 573 857	1 753 279 a/	1 820 578	1 820 578	1 820 578
Indonésie	0,16	0	1 575 701	1 575 701	1 575 701	0	0	0
Iran (République islamique d')	0,77	6 708 766	7 583 066	14 291 832	6 708 766	0	7 583 066	7 583 066
Iraq	0,12	234 601	1 280 257	1 514 858	1 514 858	0	0	0
Irlande	0,18	0	1 772 664	1 772 664	1 772 664	0	0	0
Islande	0,03	0	295 443	295 443	295 443	0	0	0
Israël	0,23	3 827 944	2 265 071	6 093 015	1 636 405	2 191 539	2 265 071	4 456 610
Italie	4,29	0	42 248 513	42 248 513	42 248 513	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	0,24	1 379 673	2 363 553	3 743 226	860 000 a/	519 673	2 363 553	2 883 226

/...

Etat Membre	Quote-part pour 1992 (en pourcentage)	Contributions exigibles au 1er janvier 1992			Montants recouvrés en 1992	Contributions non acquittées		
		Années précédentes	Année en cours	Total		Années précédentes	Année en cours	Total
Jamaïque	0,01	92 131	98 482	190 613	46 066	46 065	98 482	144 547
Japon	12,45	0	122 609 322	122 609 322	122 609 322	0	0	0
Jordanie	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Kenya	0,01	190 626	98 482	289 108	57 360	133 266	98 482	231 748
Koweït	0,25	0	2 462 034	2 462 034	2 462 034 a/	0	0	0
Lesotho	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Lettonie c/	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	0,01	92 131	98 482	190 613	0	92 131	98 482	190 613
Libéria	0,01	203 212	98 482	301 694	62 400	140 812	98 482	239 294
Liechtenstein	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Lituanie c/	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	0,06	0	590 888	590 888	590 888	0	0	0
Madagascar	0,01	46 565	98 482	145 047	46 565	0	98 482	98 482
Malaisie	0,14	0	1 181 776	1 181 776	1 181 776	0	0	0
Malawi	0,01	0	98 482	98 482	0	0	98 482	98 482
Maldives	0,01	92 131	98 482	190 613	92 131	0	98 482	98 482
Mali	0,01	245 668	98 482	344 150	70 448	175 220	98 482	273 702
Malte	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Maroc	0,03	0	295 443	295 443	10 000 b/	0	285 443	285 443
Maurice	0,01	7 131	98 482	105 613	105 613	0	0	0
Mauritanie	0,01	167 003	98 482	265 485	66 876	100 127	98 482	198 609
Mexique	0,88	0	8 666 361	8 666 361	7 083 417 a/	0	1 582 944	1 582 944
Micronésie (Etats fédérés de)	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Mongolie	0,01	92 133	98 482	190 615	92 133	0	98 482	98 482
Mozambique	0,01	76 742	98 482	175 224	98 482	0	76 742	76 742
Myanmar	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Namibie	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Népal	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Nicaragua	0,01	248 802	98 482	347 284	98 732	150 070	98 482	248 552
Niger	0,01	245 961	98 482	344 443	94 340	151 621	98 482	250 103
Nigéria	0,20	1 965 272	1 969 627	3 934 899	1 141 265	824 007	1 969 627	2 793 634
Norvège	0,55	0	5 416 476	5 416 476	5 416 476	0	0	0
Nouvelle-Zélande	0,24	0	2 363 553	2 363 553	2 363 553	0	0	0
Oman	0,03	0	295 443	295 443	295 443	0	0	0
Ouganda	0,01	75 404	98 482	173 886	0	75 404	98 482	173 886
Pakistan	0,06	0	590 888	590 888	590 888	0	0	0
Panama	0,02	466 400	196 962	663 362	158 173	308 227	196 962	505 189
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	0	98 482	98 482	5 251	0	93 231	93 231
Paraguay	0,02	306 535	196 962	503 497	316 535 a/	0	186 962	186 962
Pays-Bas	1,50	0	14 772 207	14 772 207	14 772 207 a/	0	0	0
Pérou	0,06	790 549	590 888	1 381 437	123 870	666 679	590 888	1 257 567
Philippines	0,07	707 642	689 369	1 397 011	637 383 a/	70 259	689 369	759 628
Pologne	0,47	0	4 628 625	4 628 625	4 628 625 a/	0	0	0
Portugal	0,20	0	1 969 627	1 969 627	1 969 627	0	0	0
Qatar	0,05	663 370	492 407	1 155 777	433 044	230 326	492 407	722 733
République arabe syrienne	0,04	0	393 925	393 925	393 925	0	0	0
République centrafricaine	0,01	220 907	98 482	319 389	0	220 a/	98 482	319 389
République de Corée	0,69	0	6 795 215	6 795 215	3 795 215	0	3 000 000	3 000 000
République démocratique populaire lao	0,01	0	98 482	98 482	0	0	98 482	98 482
République dominicaine	0,02	713 316	196 962	910 278	10 000 b/	703 316	196 962	900 278
République populaire démocratique de Corée	0,05	0	492 407	492 407	0	0	492 407	492 407
République-Unie de Tanzanie	0,01	92 131	98 482	190 613	92 131	0	98 482	98 482
Roumanie	0,17	1 750 484	1 674 183	3 424 667	1 750 484 a/	0	1 674 183	1 674 183
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,02	0	49 437 654	49 437 654	49 437 654	0	0	0
Rwanda	0,01	92 131	98 482	190 613	39 429	52 702	98 482	151 184
Sainte-Lucie	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,01	128 339	98 482	226 821	0	128 339	98 482	226 821
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,01	64 893	98 482	163 375	108 621	0	54 754	54 754
Samoa	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Sao Tomé-et-Principe	0,01	256 667	98 482	355 149	0	256 667	98 482	355 149
Sénégal	0,01	170 009	98 482	268 491	0	170 009	98 482	268 491
Seychelles	0,01	92 131	98 482	190 613	92 131	0	98 482	98 482
Sierra Leone	0,01	227 521	98 482	326 003	83 100	144 421	98 482	242 903
Singapour	0,12	0	1 181 776	1 181 776	1 181 776	0	0	0
Somalie	0,01	176 999	98 482	275 481	0	176 999	98 482	275 481
Soudan	0,01	72 626	98 482	171 108	100 103	0	71 005	71 005
Sri Lanka	0,01	0	98 482	98 482	98 482	0	0	0
Suède	1,11	0	10 931 433	10 931 433	10 931 433 a/	0	0	0
Suriname	0,01	92 131	98 482	190 613	0	92 131	98 482	190 613
Swaziland	0,01	0	98 482	98 482	81 659	0	16 823	16 823
Tchad	0,01	245 084	98 482	343 566	94 210	150 874	98 482	249 356
Tchécoslovaquie	0,55	0	5 416 476	5 416 476	5 416 476 a/	0	0	0
Thaïlande	0,11	0	1 083 295	1 083 295	1 083 295	0	0	0
Togo	0,01	84 233	98 482	182 715	84 234	0	98 481	98 481
Trinité-et-Tobago	0,05	117 144	492 407	609 551	373 538	0	236 013	236 013
Tunisie	0,03	90 631	295 443	386 074	315 527	0	70 547	70 547
Turquie	0,27	2 896 285	2 669 546	5 565 831	1 823 201 a/	1 073 084	2 669 546	3 742 630
Ukraine	1,18	5 758 172	11 620 802	17 378 974	70 000 b/	5 688 172	11 620 802	17 308 974
Uruguay	0,04	368 523	393 925	762 448	368 523	0	393 925	393 925
Vanuatu	0,01	0	98 482	98 482	0	0	98 482	98 482

Etat Membre	Quote-part pour 1992 (en pourcentage)	Contributions exigibles au 1er janvier 1992			Montants recouvrés en 1992	Contributions non acquittées		
		Années précédentes	Année en cours	Total		Années précédentes	Année en cours	Total
Venezuela	0,49	0	4 825 587	4 825 587	4 825 587 a/	0	0	0
Viet Nam	0,01	0	98 482	98 482	0	0	98 482	98 482
Yémen	0,01	163 413	98 482	261 895	82 131	81 282	98 482	179 764
Yougoslavie	0,42	7 850 297	4 136 218	11 986 515	3 802 283 a/	4 048 014	4 136 218	8 184 232
Yaire	0,01	0	98 482	98 482	101	0	98 381	98 381
Zambie	0,01	171 718	98 482	270 200	28 669	143 049	98 482	241 531
Zimbabwe	0,01	0	98 482	98 482	10 000 b/	0	88 482	88 482
Total	100,02	439 383 945	1 037 471 596	1 476 855 541	650 523 993 d/	357 563 486	468 768 062	826 331 548

a/ Comprend les sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

b/ Somme prélevée sur le Fonds de roulement.

c/ Comme indiqué dans la résolution 46/221 A de l'Assemblée générale, les quotes-parts de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie seront déterminées par le Comité des contributions à la cinquante-deuxième session. Ces quotes-parts, qui seront examinées par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, seront déduites de celle de la Fédération de Russie, qui est de 9,41 %.

d/ Comprend 14 666 976 dollars, 30 627 709 dollars, 209 366 dollars et 288 374 dollars versés en 1991 par l'Australie, le Canada, la Colombie et le Mexique, respectivement, au titre de leur quote-part pour 1992 et une somme de 98 746 dollars versée au compte d'attente en faveur de six Etats Membres.

/...

Annexe III

VERSEMENT INTEGRAL DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE :
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1992

Etats Membres ayant acquitté intégralement leur contribution
dans un délai de 30 jours (avant la fin janvier 1992)

Australie	Islande
Botswana	Koweït
Canada	Liechtenstein
Danemark	Norvège
Finlande	Nouvelle-Zélande
France	Pays-Bas
Ghana	Suède
Irlande	

Autres Etats Membres ayant acquitté intégralement
leur contribution

Allemagne	Italie
Arabie saoudite	Japon
Argentine	Jordanie
Autriche	Lesotho
Bahreïn	Luxembourg
Bangladesh	Malaisie
Barbade	Malte
Belgique	Maurice
Belize	Micronésie (Etats fédérés de)
Bhoutan	Myanmar
Bolivie	Namibie
Brunei Darussalam	Népal
Bulgarie	Oman
Chine	Pakistan
Chypre	Pologne
Colombie	Portugal
Egypte	République arabe syrienne
Emirats arabes unis	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sainte-Lucie
Ethiopie	Samoa
Fidji	Singapour
Gabon	Sri Lanka
Grèce	Tchécoslovaquie
Iles Marshall	Thaïlande
Indonésie	Venezuela
Iraq	

/...

Etats Membres qui ont acquitté une partie de leur contribution
pour l'année en cours

Afghanistan	Mozambique
Algérie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bahamas	Paraguay
Cap-Vert	République de Corée
Dominique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Equateur	Soudan
Guinée	Swaziland
Guyana	Togo
Honduras	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Inde	Zaire
Maroc a/	Zimbabwe a/
Mexique	

Etats Membres qui ont acquitté la totalité de leurs
arriérés en 1992

Iran (République islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Madagascar	Roumanie
Maldives	Seychelles
Mongolie	Uruguay

Etats Membres qui ont acquitté une partie de leurs
arriérés en 1992

Antigua-et-Barbuda	Jamahiriya arabe libyenne
Bélarus a/	Libéria
Bénin	Mali
Burkina Faso	Mauritanie
Burundi	Nicaragua
Chili	Niger
Congo	Nigéria
Costa Rica a/	Panama
Cuba	Pérou
Djibouti	Philippines
El Salvador	Qatar
Etats-Unis d'Amérique	République dominicaine a/ b/
Fédération de Russie a/	Rwanda
Gambie	Sierra Leone
Grenade	Tchad
Guatemala	Turquie
Haïti	Ukraine a/
Israël	Yémen

/...

Etats Membres qui n'ont effectué aucun versement en 1992

a) Etats qui n'ont pas d'arriérés (seule la contribution pour 1992 reste due)

Albanie	Malawi
Cameroun	Vanuatu
Côte d'Ivoire	Viet Nam
République démocratique populaire lao	

b) Etats ayant des arriérés

Afrique du Sud h/	Ouganda
Angola	République centrafricaine h/
Brésil	République populaire démocratique de Corée c/
Cambodge h/	Saint-Kitts-et-Nevis
Comores	Sao-Tomé-et-Principe h/
Guinée équatoriale h/	Sénégal
Guinée-Bissau	Somalie
Iles Salomon	Suriname
Liban	

a/ Somme prélevée sur le Fonds de roulement.

b/ Etats Membres visés par l'Article 19 de la Charte.

c/ Y compris les arriérés afférents à l'année d'admission.

/...

ANNEXE IV

Contributions au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix a/
non acquittées au 30 septembre 1992

Etat Membre	Budget ordinaire	Etat Membre	Opérations de maintien de la paix	Etat Membre	Total
Etats-Unis d'Amérique	524 418 876	Fédération de Russie	282 240 765	Etats-Unis d'Amérique	653 187 920
Fédération de Russie	138 110 295	Etats-Unis d'Amérique	128 769 044	Fédération de Russie	420 351 060
Afrique du Sud	49 044 904	Japon	46 440 836	Afrique du Sud	71 155 044
Brésil	33 482 499	Italie	29 654 897	Japon	46 440 836
Ukraine	17 308 974	Ukraine	28 512 909	Ukraine	45 821 883
Yougoslavie	8 184 232	Afrique du Sud	22 110 140	Brésil	38 848 651
Iran (République islamique d')	7 583 066	Allemagne	15 854 003 b/	Italie	29 654 897
Bélarus	4 553 079	Espagne	12 703 084	Allemagne	15 854 003 b/
Israël	4 456 610	Pologne	10 910 454	Iran (République islamique d')	13 967 185
Turquie	3 742 630	Tchécoslovaquie	10 273 051	Espagne	12 703 084
République de Corée	3 000 000	Bélarus	8 041 823	Bélarus	12 594 902
Jamahiriya arabe libyenne	2 883 226	Iran (République islamique d')	5 484 119	Pologne	10 910 454
Nigéria	2 793 634	Brésil	5 366 152	Tchécoslovaquie	10 273 051 b/
Inde	1 820 578	Chine	5 345 518	Yougoslavie	9 839 986
Roumanie	1 674 183	France	3 040 977	Jamahiriya arabe libyenne	5 352 248
Mexique	1 582 944	Jamahiriya arabe libyenne	2 469 022	Chine	5 345 518
Pérou	1 257 567	Mexique	1 947 909	Israël	4 968 541
Chili	1 187 850	Yougoslavie	1 655 754	Turquie	4 572 832
Hongrie	1 115 853	Arabie saoudite	1 456 602	République de Corée	4 249 737
Cuba	1 079 144	Argentine	1 313 233	Mexique	3 530 853
République dominicaine	900 278	République de Corée	1 249 737	Nigéria	3 127 981
Algérie	885 701	Emirats arabes unis	1 218 853	France	3 040 977
Philippines	759 628	Iraq	1 147 332	Inde	2 710 340
Qatar	722 733	Hongrie	986 347	Roumanie	2 154 956
République démocratique populaire de Corée	538 477	Venezuela	930 499	Hongrie	2 102 200
Guatemala	536 526	Inde	889 762	Pérou	1 701 341
Panama	505 189	Turquie	830 204	Cuba	1 558 460
Guinée équatoriale	459 373	Bulgarie	803 737	Algérie	1 539 618
Uruguay	393 925	Grèce	711 636	Chili	1 466 014
Sao Tomé-et-Principe	355 149	Algérie	653 917	Arabie saoudite	1 456 602
République centrafricaine	319 389	Indonésie	573 774	Argentine	1 313 233
Cambodge	315 214	Israël	511 931	Emirats arabes unis	1 218 853
Maroc	285 443	Roumanie	480 773	Philippines	1 186 348
Burkina Faso	282 250	Cuba	479 316	Iraq	1 147 332
Somalie	275 481	Pérou	443 774	République dominicaine	1 140 855
Mali	273 702	Philippines	426 720	Qatar	945 388
Guinée-Bissau	269 700	Royaume-Uni	424 660	Venezuela	930 499
Haïti	268 908	Luxembourg	376 544	Bulgarie	803 737
Sénégal	268 491	République arabe syrienne	360 986	Grèce	711 636
Niger	250 103	Nigéria	334 347	Guatemala	686 230
Tchad	249 356	Portugal	306 669	République démocratique populaire de Corée	678 123
Nicaragua	248 552	Chili	278 164	Panama	647 090
Sierra Leone	242 903	Trinité-et-Tobago	269 931	Indonésie	573 774
Zambie	241 531	Islande	244 196	Guinée équatoriale	542 963
Libéria	239 294	République dominicaine	240 577	Uruguay	527 127
Equateur	236 117	Qatar	222 655	Trinité-et-Tobago	505 944
Trinité-et-Tobago	236 013	Thaïlande	220 122	Cambodge	426 136
Costa Rica	235 487	Paraguay	201 186	Royaume-Uni	424 660
Kenya	231 748	Egypte	195 205	République centrafricaine	405 147
Gambie	231 725	Guatemala	149 704	Sao Tomé-et-Principe	398 339
Grenade	229 700	Viet Nam	144 555	Paraguay	388 148
Saint-Kitts-et-Nevis	226 821	Panama	141 901	Maroc	384 420
Comores	211 031	République démocratique populaire de Corée	139 646	Luxembourg	376 544
Antigua-et-Barbuda	199 700	Uruguay	133 202	République arabe syrienne	360 986
Mauritanie	198 609	Koweït	124 975	Equateur	351 557
Côte d'Ivoire	196 962	Equateur	115 440	Libéria	343 070
Liban	190 613	Cambodge	110 922	Costa Rica	332 796
Suriname	190 613	Libéria	103 776	Sierra Leone	321 892
Paraguay	186 962	Roumanie	102 659	Burkina Faso	321 815
Iles Salomon	180 984	Conqo	99 448	Haïti	321 701
Yémen	179 764	Maroc	98 977	Mali	312 164
Angola	177 569	Costa Rica	97 309	Somalie	308 063
Bahamas	173 994	El Salvador	93 755	Portugal	306 669
Ouganda	173 886	Albanie	93 420	Kenya	306 363
Djibouti	164 923	Côte d'Ivoire	91 513	Gambie	297 682
Rwanda	151 184	Pakistan	88 138	Guinée-Bissau	291 085
Jamaïque	144 547	République centrafricaine	85 758	Sénégal	288 581
El Salvador	135 374	Guinée équatoriale	83 590	Côte d'Ivoire	288 475

/...

Etat Membre	Budget ordinaire	Etat Membre	Opérations de maintien de la paix	Etat Membre	Total
Conqo	129 365	Sierra Leone	78 989	Niger	284 891
Bénin	121 365	Mauritanie	78 876	Tchad	278 453
Burundi	116 771	Yémen	77 877	Mauritanie	277 485
Albanie	98 482	Monoalie	74 916	Zambie	276 094
Cameroun	98 482	Kenya	74 615	Nicaragua	267 377
République démocratique populaire lao	98 482	Gambie	65 957	Saint-Kitts-et-Nevis	263 304
Madagascar	98 482	Tunisie	65 489	Comores	262 507
Malawi	98 482	Bahamas	58 462	Yémen	257 641
Maldives	98 482	Honduras	55 582	Islande	244 196
Mongolie	98 482	Bénin	54 877	Grenade	243 268
Seychelles	98 482	Burundi	54 343	Viet Nam	243 037
République-Unie de Tanzanie	98 482	Haïti	52 873	Bahamas	232 456
Vanuatu	98 482	Mozambique	51 661	Liban	229 149
Viet Nam	98 482	Comores	51 476	El Salvador	229 129
Togo	98 481	Madagascar	48 245	Conqo	228 813
Honduras	98 415	Sao Tomé-et-Principe	43 190	Suriname	221 942
Zaïre	98 381	Brunéi Darussalam	41 809	Thaïlande	220 122
Afghanistan	97 799	Burkina Faso	39 565	Iles Salomon	208 532
Papouasie-Nouvelle-Guinée	93 231	Chypre	38 975	Antigua-et-Barbuda	205 975
Zimbabwe	88 482	Djibouti	38 901	Djibouti	203 824
Cap-Vert	79 380	Liban	38 536	Angola	203 755
Mozambique	76 742	Mali	38 462	Ouganda	198 584
Soudan	71 005	Vanuatu	38 242	Egypte	195 205
Tunisie	70 547	Colombie	37 118	Albanie	191 902
Saint-Vincent-et-les Grenadines	54 754	Guinée	36 578	Jamaïque	177 141
Dominique	49 573	Saint-Kitts-et-Nevis	36 483	Bénin	176 242
Guyane	48 997	Niger	34 788	Mongolie	173 398
Guinée	32 439	Soudan	34 765	Rwanda	172 685
Swaziland	16 823	Zambie	34 563	Burundi	171 114
Argentine	0	Suriname	33 329	Honduras	153 997
Australie	0	Jamaïque	32 594	Madagascar	146 727
Autriche	0	Somalie	32 582	Vanuatu	136 724
Bahrein	0	Malawi	31 759	Tunisie	136 036
Bangladesh	0	Saint-Vincent-et-les Grenadines	31 272	Malawi	130 241
Barbade	0	Swaziland	30 326	Mozambique	128 403
Belgique	0	Tchad	29 097	Zaïre	126 482
Belize	0	Zaïre	28 101	Cameroun	126 193
Bhoutan	0	Cameroun	27 711	Koweït	124 975
Bolivie	0	Iles Salomon	27 548	Maldives	122 221
Botswana	0	Gabon	26 636	Afghanistan	118 636
Brunéi Darussalam	0	Iles Marshall	26 632	Togo	117 228
Bulgarie	0	Micronésie (Etats fédérés de)	26 632	Seychelles	116 977
Canada	0	Angola	26 186	Papouasie-Nouvelle-Guinée	114 379
Chine	0	Cap-Vert	26 140	République-Unie de Tanzanie	113 839
Colombie	0	Barbade	25 888	Zimbabwe	107 326
Chypre	0	Ouganda	24 698	Soudan	105 770
Tchécoslovaquie	0	Maldives	23 739	Cap-Vert	105 520
Danemark	0	Rwanda	21 501	Bolivie	102 659
Egypte	0	Guinée-Bissau	21 385	République démocratique populaire lao	100 981
Ethiopie	0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	21 148	Pakistan	88 138
Fidji	0	Afghanistan	20 837	Saint-Vincent-et-les Grenadines	86 026
Finlande	0	Belize	20 788	Guinée	69 017
France	0	Sénégal	20 090	Guyane	68 522
Gabon	0	Guyana	19 525	Dominique	63 141
Allemagne	0	Maurice	18 961	Swaziland	47 149
Ghana	0	Zimbabwe	18 844	Brunéi Darussalam	41 809
Grèce	0	Fidji	18 825	Chypre	38 975
Islande	0	Nicaragua	18 825	Colombie	37 318
Indonésie	0	Togo	18 747	Gabon	26 636
Iraq	0	Seychelles	18 495	Iles Marshall	26 632
Irlande	0	Singapour	17 417	Micronésie (Etats fédérés de)	26 632
Italie	0	République-Unie de Tanzanie	15 357	Barbade	25 888
Japon	0	Sri Lanka	13 673	Belize	20 788
Jordanie	0	Dominique	13 568	Maurice	18 961
Koweït	0	Grenade	13 568	Fidji	18 825
Lesotho	0	Sainte-Lucie	11 461	Singapour	17 417
Liechtenstein	0	Samoa	9 270	Sri Lanka	13 673
Luxembourg	0	Bangladesh	8 622	Sainte-Lucie	11 461
Malaisie	0	Ethiopie	7 971	Samoa	9 270
Malte	0	Népal	7 383	Bangladesh	8 622
Iles Marshall	0	Antigua-et-Barbuda	6 275	Ethiopie	7 971
Maurice	0	République démocratique populaire lao	2 499	Népal	7 383
Micronésie (Etats fédérés de)	0	Jordanie	1 115	Jordanie	1 115

/...

Etat Membre	Budget ordinaire	Etat Membre	Opérations de maintien de la paix	Etat Membre	Total
Myanmar	0	Belgique	1 000	Belgique	1 000
Namibie	0	Bahreïn	840	Bahreïn	840
Népal	0	Oman	840	Oman	840
Pays-Bas	0	Myanmar	557	Myanmar	557
Nouvelle-Zélande	0	Norvège	60	Norvège	60
Norvège	0	Suède	30	Suède	30
Oman	0	Australie	0	Australie	0
Pakistan	0	Autriche	0	Autriche	0
Pologne	0	Bhoutan	0	Bhoutan	0
Portugal	0	Botswana	0	Botswana	0
Sainte-Lucie	0	Canada	0	Canada	0
Samoa	0	Danemark	0	Danemark	0
Arabie saoudite	0	Finlande	0	Finlande	0
Singapour	0	Ghana	0	Ghana	0
Espagne	0	Irlande	0	Irlande	0
Sri Lanka	0	Lesotho	0	Lesotho	0
Suède	0	Liechtenstein	0	Liechtenstein	0
République arabe syrienne	0	Malaisie	0	Malaisie	0
Thaïlande	0	Malte	0	Malte	0
Emirats arabes unis	0	Namibie	0	Namibie	0
Royaume-Uni	0	Pays-Bas	0	Pays-Bas	0
Venezuela	0	Nouvelle-Zélande	0	Nouvelle-Zélande	0
Total	826 377 618 c/		644 079 294 c/		1 470 456 912 c/

a/ A savoir les opérations de maintien de la paix ci-après, dont le coût est réparti entre les Etats Membres :

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégauchement (FNUOD)
 Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
 Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
 Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM I et II)
 Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
 Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA)
 Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)
 Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
 Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
 Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC)
 Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
 Force de protection des Nations Unies (FORPRONU)

b/ Somme due par l'ancienne République démocratique allemande.

c/ Y compris les soldes afférents à l'année d'admission (1991) des nouveaux Etats Membres (République populaire démocratique de Corée, Iles Marshall et Etats fédérés de Micronésie).
